

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouverture de 19 recyparcs Hygea et possibilité de déposer des déchets supplémentaires dès ce mercredi

05.05.2020

L'intercommunale Hygea poursuit le plan de réouverture progressive de son réseau de recyparcs. A partir de ce mercredi 6 mai, 19 recyparcs Hygea seront ouverts de 9h à 17h et les citoyens pourront déposer du bois et des inertes en plus des papiers-cartons et déchets verts. Des mesures de sécurité strictes sont toujours d'application.

Réouverture de 19 recyparcs Hygea

A partir de ce mercredi 6 mai, tous les recyparcs Hygea seront ouverts à l'exception des recyparcs de Quévy, Cuesmes et Wasmuël qui restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture ont été modifiés par rapport à la semaine dernière. Les recyparcs seront en effet <u>ouverts du mardi au vendredi selon l'horaire habituel de 9h à 17h.</u> Conformément aux directives de la Ministre Wallonne de l'Environnement, les recyparcs <u>n'ouvriront pas leurs portes le samedi pour l'instant</u>.

Déchets autorisés

A partir de ce mercredi 6 mai, 4 types de déchets seront autorisés : les déchets verts, les papiers-cartons, les inertes et le bois. Pour chaque type de déchet, la **quantité maximale est fixée à 1 m³ et le nombre de passages à un par semaine**.

En fonction du respect des mesures par les citoyens, de la disponibilité des effectifs Hygea et des centres de traitement des déchets, d'autres types de déchets, notamment les encombrants, pourraient être autorisés dans les prochaines semaines.

Conditions d'accès inchangées

- Seuls les citoyens possédant une carte d'accès peuvent se rendre au sein des recyparcs, les PME et ASBL ne sont pas autorisées.
- Il ne faut pas prendre rendez-vous afin d'accéder au recyparc.
- Les visites sont limitées à un seul passage par semaine et par ménage.
- <u>Les citoyens détenteurs d'une carte d'accès Hygea peuvent se rendre dans n'importe</u> quel recyparc Hygea.
- La réouverture n'équivaut pas à la sortie du confinement, indispensable pour enrayer la pandémie de coronavirus qui sévit actuellement. <u>Les citoyens sont dès lors invités à se rendre au recyparc uniquement en cas d'absolue nécessité</u>.

Mesures de sécurité

- <u>Les citoyens qui se rendent au recyparc doivent impérativement porter un masque</u>, sans quoi, ils se verront refuser l'accès.
- Il est demandé de ne pas s'attarder sur les sites et de respecter en tout temps, la distanciation sociale de 1,50 m.



- Les mineurs âgés de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à circuler au sein du recyparc.
- L'accès au local des préposés est strictement interdit.

L'accueil au sein des recyparcs s'organise comme suit :

- Le respect des différentes règles et mesures de sécurité est déjà contrôlé dans la file d'attente. Les citoyens qui ne les respectent pas ne pourront pas accéder au recyparc et sont invités à faire demi-tour.
- Les citoyens doivent impérativement rester dans leur véhicule que ce soit dans la file d'attente ou à l'accueil, vitres fermées. Le nombre de personnes par véhicule est limité à deux maximum.
- La carte d'accès doit être présentée de l'intérieur du véhicule avec les vitres fermées.
- Le nombre de voitures présentes à l'intérieur du recyparc sera limité selon le nombre de conteneurs disponibles.
- Pour le dépôt des déchets, une seule voiture peut être présente par conteneur.
- Aucun matériel de type pelle, brosse, etc. n'est mis à disposition des citoyens par Hygea. Les citoyens doivent dès lors se munir de leurs propres outils et en aucun cas, ceux-ci ne peuvent être prêtés à d'autres usagers présents dans le recyparc.
- Les collaborateurs des recyparcs ne sont pas autorisés à manipuler les déchets déposés et ne peuvent fournir aucune aide lors du dépôt de ces derniers dans les conteneurs.

L'ensemble de ces consignes doivent impérativement être respectées par chaque visiteur, sous peine d'exclusion immédiate du site.

Afin d'assurer le respect de ces mesures de sécurité, Hygea a demandé et obtenu le soutien des autorités communales à travers la mise à disposition de représentants de l'autorité communale à l'entrée de chacun des 19 recyparcs.

Contact presse

Belinda Demattia – Responsable Communication & Prévention Hygea 065/22.07.73- Belinda.demattia@hygea.be